

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1568

18 juin 2014

### SOMMAIRE

4C Ingénieurs Conseils S.A. ....	75220	Greencap Trading International S.A. ....	75222
Al Chem (Luxembourg) S.à r.l. ....	75264	Green-Man S.à r.l. ....	75224
Brasserie Poiré S.à r.l. ....	75219	Greenspruce Portfolio S.à r.l. ....	75235
China Market S.à r.l. ....	75220	HBS International Luxembourg S.A. ....	75221
Companies Trust Administration & Holdings S.à r.l. ....	75253	Immoett ....	75233
Equatus Insurance Broker S.A. ....	75221	Immo-Ett ....	75233
Esmerald Partners I S.A. ....	75221	International Media Trading S.A. ....	75223
Esmerald Partners I S.A. ....	75221	Interogo Finance S.A. ....	75222
Eudial S.C.A. ....	75222	Jaipur Financial Markets S.à r.l. ....	75226
Euro Financial Control and Tax Consult .....	75221	JAN.CO S.A. ....	75220
Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière ....	75222	Le Jardin d'Alexandra S.à r.l. ....	75226
FIA Fund Sicav SIF ....	75224	Lion/Gem Lux 1 SCA ....	75225
Fiduciaire Esplanade S.à r.l. ....	75224	SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. ....	75242
Fiduciaire Esplanade S.à r.l. ....	75225	Tele Columbus Holdings S.A. ....	75258
Finux Sà r.l. ....	75225	Valor Investors S.A. ....	75218
Florista S.A. ....	75224	Veneluxe S.A. ....	75218
Fondations Capital I S.C.A., SICAR ....	75239	W.BNK AG ....	75219
Fracasse ....	75225	Welinkyou S.à.r.l. ....	75219
Fuandre S.A. ....	75223	Western Union Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ....	75218
Garage Gerard Schiltz ....	75222	World Clean Energy S.A. ....	75218
Goleta Fund ....	75223	WRI Nominees Limited ....	75219
Goodman Cotton Logistics (Lux) S.à r.l. .....	75223	YT Holding S.à r.l. ....	75220

**Valor Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 139.238.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 avril 2014.  
CG CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2014054226/11.

(140061577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Veneluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 144.666.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2014*

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges sera la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.  
VENELUXE S.A.

Référence de publication: 2014054227/15.

(140062092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Western Union Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2014054234/13.

(140061527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**World Clean Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.457.

*Extrait de décision prise par l'actionnaire unique de la société en date du 12 août 2013*

En date du 12 août 2013, l'actionnaire unique de WORLD CLEAN ENERGY S.A. ("la Société") a pris la résolution suivante:

1. De renouveler le mandat du seul administrateur Luxembourg Corporation Company S.A. et du Commissaire aux comptes, la société C.A.S. Services S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dans l'année 2015.

Luxembourg, le 7 avril 2014.  
Signatures  
Un Mandataire

Référence de publication: 2014054237/15.

(140061793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**W.BNK AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 61.460.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054230/10.

(140061788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Welinkyou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Millbich.  
R.C.S. Luxembourg B 164.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 avril 2014.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2014054240/13.

(140061426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**WRI Nominees Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.021.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2014, l'associé unique a décidé de modifier le mandat du gérant de classe B Christian Ralison, avec adresse professionnelle au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, en mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014054246/13.

(140061881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Brasserie Poiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 97.533.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 3 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BRASSERIE POIRE S.à r.l., dont le siège social au 91, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, de fait inconnue à cette adresse, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous Je numéro B97533, ordonnée en liquidation par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, en date du 3 mars 2011.

Pour extrait conforme

Me Bruno Vier

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014054294/18.

(140062317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**YT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 186.093.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession, signé en date du 08 avril 2014, que la totalité des parts détenues par LUXVALOR MANAGEMENT SA (B142369), soit 125 parts sociales de la société ont été cédées à RAINBOW FINANCE SA (B150784), 26 -28 Rives de Clausen L - 2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054248/13.

(140061981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**4C Ingénieurs Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 11, Chemin Rouge.  
R.C.S. Luxembourg B 176.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2014054251/12.

(140062186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**China Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 97.814.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

CHINA MARKET S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9519 WILTZ, 30, Route d'Ettelbruck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97814

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014054285/15.

(140061107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**JAN.CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 150.883.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 10 avril 2013, que

L'assemblée générale a noté la démission de Monsieur Farhad Rahimov de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014054672/14.

(140063155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Equatus Insurance Broker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.680.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014054535/10.

(140063181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Esmerald Partners I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 114.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014054536/11.

(140062886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Esmerald Partners I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 114.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014054537/11.

(140062887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Euro Financial Control and Tax Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 95.951.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054541/9.

(140062641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**HBS International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 129.788.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 11 avril 2014 que la cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS au poste d'administrateur de la Société a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014054622/13.

(140062493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Eudial S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9880 Wilwerdange, 28, Gédigerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 71.032.

Les comptes annuels au 30/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054540/10.

(140062531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**E.I.A.I. S.A., Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.246.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014054543/10.

(140062629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Garage Gerard Schiltz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.529.

Par lettre recommandée avec avis de réception à la société, Monsieur Nicolas MACK, demeurant à L-6211 CONSDORF, 33, an der Kuelscheier, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 avril 2013.

Echternach, le 15 avril 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014054579/12.

(140062337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Greencap Trading International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.007.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054578/10.

(140063187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Interogo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 165.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 avril 2014.

*Pour la Société*

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014054644/12.

(140062988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Goleta Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.567.

En date du 31 mars 2014, Henry Urquidi ont démissionné son poste d'Administrateur de la société anonyme, Goleta Fund SICAV-SIF.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054586/10.

(140062894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Goodman Cotton Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 175.748.

—  
*Extrait des résolutions en date du 08 avril 2014:*

1. Il est mis fin en date du 08 avril 2014 au mandat de gérant à savoir:

M. Philippe Van der Beken

2. Le gérant suivant est nommé en date du 08 avril 2014 et cela pour une durée illimitée:

M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2014054574/21.

(140062770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Fuandre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 149.291.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054565/10.

(140062678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**International Media Trading S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

—  
EXTRAIT

VILRET-AVOCATS S.à r.l., représentée par Maître Karine Vilret, gérant, agissant en qualité de domiciliataire de la société INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B109914, ayant son siège social 28, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054663/13.

(140062673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Florista S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.799.

Hiermit lege ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und Administrateur Délégué zum 28. Februar 2014 nieder.  
Le 15. April 2014. Georges Majerus.

Référence de publication: 2014054551/9.

(140062835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**FIA Fund Sicav SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 179.178.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014054556/11.

(140062314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Fiduciaire Esplanade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.736.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054558/9.

(140062361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Green-Man S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.448.

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MIRACEMA SA avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50 351,

ici représentée par Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité d'administrateur-délégué,

seul associé de la société à responsabilité limitée GREEN-MAN SARL, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 157 448, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 30 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 275 du 10 février 2011.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle étend l'objet social à la promotion immobilière, l'achat, la vente et la gestion de toutes sortes d'immeubles.

*Deuxième résolution*

Elle modifie l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques;
- toutes sortes de transactions immobilières, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location et la gestion de toutes sortes d'immeubles;



ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schill et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 7 avril 2014. Relation LAC/2014/16457. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014054587/36.

(140062688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Fiduciaire Esplanade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 157.736.

---

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054559/9.

(140063218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Finux Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1459 Luxembourg, 12, ancienne Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.440.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054562/10.

(140062951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Fracasse, Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 110.531.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054564/10.

(140062679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Lion/Gem Lux 1 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'Actionnaire Commandité de la société, Lion/Gem Lux 1 GP S.à r.l., du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014054711/14.

(140062769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Le Jardin d'Alexandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054709/9.

(140063007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Jaipur Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.082.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the ninth day of April

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on April 4<sup>th</sup>, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name Jaipur Financial Markets S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time. Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le neuf avril

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 4 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Jaipur Financial Markets S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.



Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

#### *Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Résolutions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 avril 2014. Relation: DIE/2014/4644. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur pd (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053110/359.

(140060629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---



**Immoett, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Immo-Ett).**

Siège social: L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance.  
R.C.S. Luxembourg B 186.078.

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Henri SALES, commerçant en retraite, né à Clemency le 22 décembre 1935, demeurant à L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance,

détenteur de trois mille (3.000) parts sociales.

2.- Madame Agnès LENTZ, commerçante en retraite, née à Bascharage le 12 décembre 1938, demeurant à L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance,

détentrice de trois mille (3.000) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 mars 2014, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.-, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière "IMMO-ETT" (numéro d'identité 2013 70 00 017), avec siège social à L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 5.017, issue de la scission de la société civile immobilière «ISL» intervenue suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, numéro 831 du 9 avril 2013,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'accepter les démissions de Monsieur Henri SALES et de Madame Agnès LENTZ comme gérants de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transformer la société civile immobilière «IMMO-ETT» en une société à responsabilité limitée.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société civile immobilière actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

Il est certifié au notaire instrumentant de la valeur globale de l'actif net de la société civile immobilière «IMMO-ETT» par un bilan établi en date du 31 décembre 2013, signé par les deux gérants, lequel bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

*Troisième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «IMMOETT».

*Quatrième résolution*

Les associés décident d'établir les statuts de la société à responsabilité limitée comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et prend la dénomination de "IMMOETT".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros quatre-vingt-trois cents (€ 325.451,83.-) représenté par six mille (6.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription*

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

- Monsieur Henri SALES, préqualifié, trois mille parts sociales . . . . .	3.000
- Madame Agnès LENTZ, préqualifiée, trois mille parts sociales . . . . .	<u>3.000</u>
Total : six mille parts sociales . . . . .	6.000

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

#### *Décisions des associés*

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) Les associés décident de nommer en qualité de gérants, pour une durée indéterminée, Monsieur Henri SALES et Madame Agnès LENTZ, tous deux préqualifiés.

Ils auront le pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par leur signature individuelle ou leur signature conjointe.

2) Le siège de la société est fixé à L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance.

#### *Évaluation des frais*

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 mars 2014. Relation: CAP/2014/1159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Référence de publication: 2014053093/146.

(140060188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **Greenspruce Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.079.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Greenspruce HoldCo S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg law of Luxembourg of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxem-

bourg and entered in the Register of Commerce of Companies in Luxembourg, Section B, under number B 184.076 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Grant BROADWAY, residing professionally at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 March 2014.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, acting in its capacity as Sole Shareholder of Greenspruce Portfolio S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of Greenspruce Portfolio S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 29 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number B 184.079 (the 'Company'). The articles of incorporation have not been amended.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one Euro (EUR 1) and to issue one (1) new share, with a par value of one Euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

2. To accept the subscription of one (1) share with a par value of one Euro (EUR 1) by the Sole Shareholder and to accept payment in full of this share by a contribution in kind (the 'Contribution').

3. To authorise Mr Grant Broadway or any other employee of Invesco Real Estate Management S.à r.l. to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

4. To authorize Mr Grant Broadway or any other employee of Invesco Real Estate Management S.à r.l. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

Now, therefore, the appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, each share, with a par value of one Euro (EUR 1) and to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing share and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

#### *Subscription and payment*

Thereupon appeared Mr Grant BROADWAY, residing professionally in Luxembourg in his capacity as duly authorized attorney in fact of Greenspruce Holdco S.à r.l. by virtue of the proxy referred to here above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for one (1) new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1) and to accept payment in full of each of these shares by the conversion into capital of a claim against Greenspruce Portfolio S.à r.l. in the amount of six million nine hundred forty-three thousand three hundred eighty-seven Euro (EUR 6,943,387) arising from a payment of six million nine hundred forty-three thousand three hundred eighty-seven Euro (EUR 6,943,387) from the Sole Shareholder to the Company (the 'Contribution in Kind').

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in the report of the board of managers of the Company dated 18 March 2014 (which shall be annexed hereto to be registered with the deed). The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediment to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid

instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership of the Sole Shareholder of the Contribution in Kind have been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new share to the share capital accounts, an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250) to the legal reserve of the Company and an amount of six million nine hundred and forty two thousand one hundred and thirty six Euro (EUR 6,942,136) to the share premium of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company. The first paragraph of article 5 of the articles of association shall now read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr Grant Broadway or any other employee of Invesco Real Estate Management S.à r.l. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C with power to sign any documents, delegate under her own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately four thousand three hundred Euro (EUR 4,300).

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the same person and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Texts:**

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zwanzigsten März.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

#### **IST ERSCIENEN:**

Greenspruce HoldCo S.à r.l., eine nach Luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.076 (der „Alleinige Gesellschafter“);

vertreten durch Herrn Grant BROADWAY, mit Geschäftsadresse in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, durch Vollmacht vom 18. März 2014.

Besagte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Der Erschienene, der im Namen des alleinigen Gesellschafter der Greenspruce Portfolio S.à r.l. handelt, bittet die Notarin folgendes festzuhalten:

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der Greenspruce Mainz S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12,500, am 29. November 2013 von der unterzeichnenden Notarin, gegründet, bisher noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.085 (die ‚Gesellschaft‘). Die Satzung wurde noch nicht abgeändert.

Der Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, gibt an, über die folgenden Beschlüsse der Agenda informiert zu sein:

### Agenda

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um ein Euro (EUR 1) durch Ausgabe von einem (1) neuen Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1). Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses, der über die Kapitalerhöhung bestimmt, zur Dividende berechtigt.

2. Genehmigung der Zeichnung von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) durch den Alleinigen Gesellschafter und die Genehmigung der Zahlung des Anteils durch Sacheinlage (die ‚Sacheinlage‘).

3. Beauftragung von Herr Grant Broadway oder jedem anderen Mitarbeiter der Invesco Real Estate Management S.à r.l. diese Kapitalerhöhung vor der Notarin zu beantragen und somit den ersten Paragraph des Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft zu ändern und

4. Beauftragung von Herr Grant Broadway oder jedem anderen Mitarbeiter der Invesco Real Estate Management S.à r.l. den Beschluss über die Kapitalerhöhung im Anteilsregister der Gesellschaft zu dokumentieren, sowie alle notwendigen Formalitäten im Zusammenhang mit dem luxemburgischen Firmen- und Handelsregister und dem Mémorial C zu veranlassen. Die Vollmacht erstreckt sich auf die Unterzeichnung aller notwendigen Dokumente. Die Vollmacht kann eigenverantwortlich und im Sinne des oben genannten an Dritte weitergegeben werden, im Allgemeinen ist die Bevollmächtigte zu jeder Handlung, die angemessen und hilfreich ist, bevollmächtigt.

Sodann hat die Erschienene Partei den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um einen Euro (EUR 1) von derzeitigen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12,500) Anteile, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) auf zwölftausendfünfhundertundein Euro (EUR 12,501) unterteilt in zwölftausendfünfhundertundein (12,501) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu erhöhen. Es wird ein (1) neuer Anteil ausgegeben, was die derzeitige Anzahl der Anteile von zwölftausendfünfhundert (12,500) auf zwölftausendfünfhundertundein (12,501) Anteil mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) erhöht. Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind zur Dividende berechtigt ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses der über die Kapitalerhöhung bestimmt.

#### Zeichnung und Zahlung

Hier erschien Herr Grant Broadway, mit Geschäftssitz in Luxembourg, in seiner Funktion als Bevollmächtigte der Invesco Real Estate Management S.à r.l. bevollmächtigt wie oben beschrieben.

Der Erschienene gibt an im Namen und im Auftrag des Alleinigen Gesellschafter für einen (1) neuen Anteil zu zeichnen, um die Anzahl der Anteile von zwölftausendfünfhundert (12,500) auf zwölftausendfünfhundertundein (12,501) Anteil mit einem Nennwert von einen Euro (EUR 1) zu erhöhen. Die Zahlung der Anteile erfolgt durch Umwandlung eines Anspruches gegen die Greenspruce Portfolio S.à r.l. auf Zahlung in Höhe von sechs Millionen neuhundertdreiundvierzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 6,943,387), in Gesellschaftskapital. (die ‚Sachkapitalerhöhung‘). Der Anspruch ergibt sich aus einer Zahlung des alleinigen Gesellschafter in Höhe von sechs Millionen neuhundertdreiundvierzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 6,943,387) an die Gesellschaft.

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Wert der Sacheinlage, wie im Geschäftsführerreport vom 18. März 2014 beschrieben, zur Kenntnis (der Report soll als Anhang zusammen mit der Urkunde registriert werden). Der Alleinige Gesellschafter genehmigt die Bewertung der Sacheinlage.

Der Alleinige Gesellschafter erklärt, dass es keine Einschränkung hinsichtlich der freien Übertragbarkeit des Sachkapitals an die Gesellschaft besteht. Klare Anweisung zur Anmeldung, Registrierung und anderen notwendigen Formalitäten, um die Sachkapitalerhöhung durchzuführen, wurden erteilt.

Dem Notar wurde bestätigt, dass das Sachkapital besteht und im Besitz des Alleinigen Gesellschafter ist.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, einen Betrag in Höhe des Nennwerts des neuen Anteils dem Gesellschaftskapital, einen Betrag in Höhe von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1,250) und den Betrag von sechsmillionen-neuhundertzweihundertvierzigtausendeinhundertsechunddreißig Euro (EUR 6,942,136) dem Share Premium Account zuzuführen.

#### Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Paragraph des 5. Artikels der Satzung der Gesellschaft zu ändern. Der erste Paragraph des 5. Artikels der Satzung soll wie folgt lauten:

„ **Art. 5. (erster Paragraph)**. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundertundein Euro (EUR 12,501) geteilt in zwölftausendfünfhundertundein (12,501) Anteil mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).“

#### Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Herrn Grant Broadway oder jeden Mitarbeiter der Invesco Real Estate Management S.à r.l. zu bevollmächtigen die Kapitalerhöhung im Anteilsregister der Gesellschaft zu dokumentieren, sowie alle notwendigen Formalitäten im Zusammenhang mit dem luxemburgischen Firmen- und Handelsregister und dem Mé-



morial C zu veranlassen. Die Vollmacht erstreckt sich auf die Unterzeichnung aller notwendigen Dokumente. Die Vollmacht kann eigenverantwortlich und im Sinne des oben genannten an Dritte weitergegeben werden, im Allgemeinen ist die Bevollmächtigte zu jeder Handlung, die angemessen und hilfreich ist, bevollmächtigt.

#### Kosten

Sämtlich Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf viertausenddreihundert Euro (EUR 4,300) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienen Person vorgelegt wurde, hat die Bevollmächtigte das vorliegende Protokoll zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: G. Broadway et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. LAC/2014/14486. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053042/194.

(140061175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares existing under the form of a SICAR "FONDATIONS Capital I S.C.A., SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.317, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1685, dated August 9, 2007,

which bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 30<sup>th</sup>, 2014, not yet published in the Mémorial C.

by virtue of the authority conferred by decision of the General Partner's Board of Directors, taken at its meeting of February 17<sup>th</sup> 2014.

Extracts of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed company "FONDATIONS Capital I S.C.A., SICAR", amounts to two hundred sixty-three million four hundred fifty-five thousand seven hundred and twenty euro (EUR 263,455,720.-), represented by:

- ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each,
- two million three hundred fifty-one thousand three hundred ninety seven (2,351,397) fully paid A Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each,
- eighteen million three hundred forty thousand nine hundred four (18,340,904) fully paid B Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each,
- five million four hundred fifty-five thousand two hundred forty-six (5,455,246) fully paid B2 Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each,

- one hundred ninety-eight thousand fifteen (198,015) fully paid C Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each.

II.- That on terms of article 5.1 and following, of the articles of association, the authorized capital has been fixed at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-) and the general partner has been authorized until August 29<sup>th</sup>, 2014, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner's Board of Directors, in its meeting of February 17<sup>th</sup>, 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of thirty-six thousand eighty euro (EUR 36,080.-) so as to raise the subscribed capital of the SICAR from its present amount of two hundred sixty-three million four hundred fifty-five thousand seven hundred and twenty euro (EUR 263,455,720.-), to two hundred sixty-three million four hundred ninety-one thousand eight hundred euro (EUR 263,491,800.-), with a share premium of an amount of five thousand four hundred twelve euro (EUR 5,412.-) allocated to the class C Ordinary Shares issued, being a total contribution of forty-one thousand four hundred ninety-two euro (EUR 41,492.-) by the creation and issue of:

- three thousand six hundred eight (3,608) class C ordinary shares (the "Class C ordinary shares")

The three thousand six hundred eight (3,608) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Investors	Class of shares	Number of share	Share premium Class C	Payment
Xavier Marin . . . . .	C	3,608	5,412	41,492

IV.- The three thousand six hundred eight (3,608) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.2, 5.2.1 and 5.2.2, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" 5.2. In accordance with the SICAR Law, the issued capital of the SICAR is set at two hundred sixty-three million four hundred ninety-one thousand eight hundred euro (EUR 263,491,800.-), represented by:

5.2.1. ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) held by Fondations Capital Management S.A. acting as associé commandité (general partner) which shall be solely responsible for the management of the SICAR; and

5.2.2. two million three hundred fifty-one thousand three hundred ninety seven (2,351,397) fully paid A Ordinary Shares, eighteen million three hundred forty thousand nine hundred four (18,340,904) fully paid B Ordinary Shares and five million four hundred fifty-five thousand two hundred forty-six (5,455,246) fully paid B2 Ordinary Shares (the B and B2 Ordinary Shares will be held by Investors vested with co-investment rights as set forth in article 28) and two hundred one thousand six hundred twenty-three (201,623) fully paid C Ordinary Shares (to be held by the General Partner), all with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, held by the "associés commanditaires" (limited partners).

In addition, all class C Ordinary Shares have been issued with a 15% Share Premium, amounting to a total of three hundred two thousand four hundred thirty-four euros and fifty cents (EUR 302,434.50)."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, soussigné.



A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (ci-après le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte, reçu en date du 30 janvier 2014, non encore publié.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de l'Associé commandité, prise en sa réunion du 17 février 2014.

Un extrait de ce procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A. SICAR", susnommée, s'élève actuellement à deux cent soixante-trois millions quatre cent cinquante-cinq mille et sept cent vingt euro (EUR 263.455.720), représenté par:

- Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune,

- Deux millions trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.351.397) Actions de Catégorie A avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune,

- dix-huit millions trois cent quarante mille neuf cent quatre (18.340.904) Actions de Catégorie B avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune,

- cinq millions quatre cent cinquante cinq mille deux cent quarante-six (5.455.246) Actions de Catégorie B2 avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune,

- cent quatre-vingt-dix-huit mille quinze (198.015) Actions de Catégorie C avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune,

II.- Qu'aux termes de l'article 5.1 et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 29 août 2014, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration de l'associé commandité, en sa réunion du 17 février 2014 et en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de trente-six mille quatre-vingt euros (EUR 36.080,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-trois millions quatre cent cinquante-cinq mille et sept cent vingt euro (EUR 263.455.720), à deux cent soixante-trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 263.491.800), avec une prime d'émission d'un montant de cinq mille quatre cent douze euros (EUR 5.412) attribuée aux actions ordinaires de catégorie C émises, soit un apport total de quarante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 41.492,-) par la création et l'émission de:

- trois mille six cent huit (3.608) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C").

Les trois mille six cent huit (3.608) nouvelles actions ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire comme suit:

Investisseur	Classe d'action	Nombre d'actions	Prime d'émission Classe C	Payment
Xavier Marin . . . . .	C	3.608	5.412	41.492

IV.- Que les trois mille six cent huit (3.608) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et entièrement libérées en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.2, 5.2.1 et 5.2.2. des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« 5.2. Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à deux cent soixante-trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 263.491.800), représenté par:

5.2.1. Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune détenues par Fondations Capital Management S.A., agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR; et

5.2.2. Deux millions trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.351.397) Actions de Catégorie A, dix-huit millions trois cent quarante mille neuf cent quatre (18.340.904) Actions de Catégorie B, cinq millions quatre cent cinquante cinq mille deux cent quarante-six (5.455.246) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et deux cent un mille six cent vingt-trois (201.623) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10,-) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners").

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de trois cent deux mille quatre cent trente-quatre euros et cinquante cents (EUR 302.434,50).»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014053003/171.

(140061027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.115.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-10 Lux Master Co S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

**Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

**Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company



Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois d'avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Lux Master Co S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour



compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour

des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11 Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 12 Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

#### IV. Assemblées générales des associés

##### Art. 13 Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

##### Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## **VII. Dispositions générales**

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12,500 euros (douze mille cinq cents EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16677. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053360/587.

(140061357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **C.T.A. & Holdings S.à r.l., Companies Trust Administration & Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.150.

### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### APPEARED:

Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Such appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Companies Trust Administration & Holdings S.à r.l.", in abbreviation "C.T.A. & Holdings S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The purpose of the Company is any services allowed to the profession of chartered accountant ("expert-comptable"), tax advisor and any type of other advisory services authorized to this afore mentioned profession including domiciliation services, auditing and payroll services.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may establish offices branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 9.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 10.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 11.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 12.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 13.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.



**Art. 14.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 15.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 17.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 18.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 19.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Christian TAILLEUR, pre-named, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 2) Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Companies Trust Administration & Holdings S.à r.l.", en abrégé "C.T.A. & Holdings S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'expertise comptable et fiscale ainsi que toutes prestations de services de conseils autorisés par cette activité dont la domiciliation, le commissariat aux comptes et le secrétariat social.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.



Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 10.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 11.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 19.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Christian TAILLEUR, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
2. Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2014. LAC/2014/16411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053636/281.

(140061979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

### **Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

In the year two thousand and fourteen, on eighteen day of March,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Sofia Da Chao Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of directors (the Board) of Tele Columbus Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.306 (the Company),

I. pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on February 21, 2014 (the Resolutions 1), a copy of Resolutions 1, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions 1, requested the notary to record the following statements:

1) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated October 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on January 24, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company has a subscribed share capital of forty two thousand three hundred twenty-two euros and sixty five euro cents (EUR 42,322.65), represented by fully paid up shares consisting of:

(i) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(ii) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(iii) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each,

2) Articles 6.2 and 6.3 of the Articles provide as follow:

“ **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of fifty nine thousand three hundred seven euros and two euro cents (EUR 59,307.02) which will consist in a maximum of each following shares:

(i) four million four hundred thirty four thousand six hundred sixty three (4,434,663) of Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(ii) twenty six thousand nine hundred seventy seven (26,977) of Class B Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(iii) two hundred sixty three thousand seven hundred ninety three (263,793) of Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(iv) one million two hundred five thousand two hundred sixty nine (1,205,269) of Class D Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

**6.3.** The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the present deed, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the abovementioned new Shares (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.”

3) The Board resolved at the relevant board meeting to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred ninety euros and eighty-two euro cents (EUR 6,490.82), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of forty two thousand three hundred twenty-two euros and sixty five euro cents (EUR 42,322.65) represented by (i) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (iii) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to forty eight thousand eight hundred thirteen euros and forty-seven euro cents (EUR 48,813.47), by the creation and issuance of six hundred forty-nine thousand eighty two (649,082) class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, be hereby approved and authorized (the Share Issue 1).

(b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue 1 and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith.

The Share Issue 1 has been fully subscribed as follows: six hundred forty nine thousand eighty-two (649,082) class D Shares by Tele Columbus New Management Participation GmbH & Co. K.G..

The Share Issue 1 has been entirely paid-up in cash in a total amount of six thousand four hundred ninety euros and eighty-two cents (EUR 6,490.82) made by the above subscriber, as approved by the Resolutions 1.

The new shares issued pursuant to the Resolutions 1 were issued as of the date of receipt of payments of the Share Issue 1 by the subscriber, which were received by the Company no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

4) As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at forty eight thousand eight hundred thirteen euros and forty-seven euro cents (EUR 48,813.47), represented by fully paid up shares consisting of:

a) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

b) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

c) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

d) six hundred forty-nine thousand eighty two (649,082) Class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

II. pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on March 7, 2014 (the Resolutions 2), a copy of Resolutions 2, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions 2, requested the notary to record the following statements:

1) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated October 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on January 24, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The Company has a subscribed share capital of forty eight thousand eight hundred thirteen euros and forty-seven euro cents (EUR 48,813.47), represented by fully paid up shares consisting of:

a) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

b) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

c) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

d) six hundred forty-nine thousand eighty-two (649,082) Class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3) Articles 6.2 and 6.3 of the Articles provide as follow:

“ **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of fifty nine thousand three hundred seven euros and two euro cents (EUR 59,307.02) which will consist in a maximum of each following shares:

(i) four million four hundred thirty four thousand six hundred sixty three (4,434,663) of Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(ii) twenty six thousand nine hundred seventy seven (26,977) of Class B Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(iii) two hundred sixty three thousand seven hundred ninety three (263,793) of Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(iv) one million two hundred five thousand two hundred sixty nine (1,205,269) of Class D Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

**6.3.** The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the present deed, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the abovementioned new Shares (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.”

4) The Board resolved at the relevant board meeting to *inter alia*:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of four thousand six hundred thirty-six euros and thirty-one euro cents (EUR 4,636.31), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of forty eight thousand eight hundred thirteen euros and forty-seven euro cents (EUR 48,813.47), represented by (i) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (iii) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (iv) six hundred forty-nine thousand eighty two (649,082) Class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to fifty-three thousand four hundred forty-nine euros and seventy-eight euro cents (EUR 53,449.78), by the creation and issuance of four hundred sixty-three thousand six hundred and thirty-one (463,631) class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, be hereby approved and authorized (the Share Issue 2).

(b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue 2 and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith.

The Share Issue 2 has been fully subscribed as follows: four hundred sixty-three thousand six hundred and thirty-one (463,631) class D Shares by Tele Columbus New Management Participation GmbH & Co. K.G..

The Share Issue 2 has been entirely paid-up in cash in a total amount of four thousand six hundred thirty-six euros and thirty-one euro cents (EUR 4,636.31) made by the above subscriber, as approved by the Resolutions 2.

The new shares issued pursuant to the Resolutions 2 were issued as of the date of receipt of payments of the Share Issue 2 by the subscriber, which were received by the Company no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

5) As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at fifty-three thousand four hundred forty-nine euros and seventy-eight euro cents (EUR 53,449.78), represented by fully paid up shares consisting of:

a) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

b) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

c) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

d) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

#### *Estimate of costs*

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de mars,  
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,  
a comparu:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le Conseil) de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (la Société),

l. en application des résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 février 2014 (les Résolutions 1), dont une copie, signée ne varietur par la personne comparaisant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparaisant, représentant le Conseil en vertu des Résolutions 1, a requis du notaire qu'il acte les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 daté du 20 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société dispose d'un capital social souscrit de quarante-deux mille trois cent vingt-deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 42.322,65), représenté par des actions entièrement libérées composées de:

(a) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,

2) Les Articles 6.2 et 6.3 des Statuts disposent:

“ **6.2.** Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de cinquante-neuf mille trois cent sept euros et deux centimes d'euro (EUR 59.307,02) qui sera composé au maximum de chacune des actions suivantes:

(i) Quatre millions quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-trois (4.434.663) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) Vingt-six mille neuf cent soixante-dix-sept (26.977) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) Deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (263.793) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(iv) Un million deux cent cinq mille deux cent soixante-neuf (1.205.269) Actions de Classe D, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

**6.3.** Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus (en ce compris l'émission et/ou l'exercice des Garanties qui peuvent être émises par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.”

3) Le Conseil a décidé inter alia à la réunion du conseil d'administration concerné:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 6.490,82) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-deux mille trois cent vingt-deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 42.322,65) représenté par (i) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à quarante-huit mille huit cent treize euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 48.813,47) par la création et l'émission de six cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux (649.082) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, étant ici approuvé et autorisé (l'Emission d'Actions 1);

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dont l'adresse professionnelle se situe à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital social suite à l'Emission d'Actions 1 et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard.

L'Emission d'Actions 1 a été entièrement souscrite comme suit: six cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux (649.082) Actions de Classe D par Tele Columbus New Management Participation GmbH & Co. K.G..

L'Emission d'Actions 1 a été entièrement libérée en numéraire pour un montant total de six mille quatre cent quatre-vingt dix euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 6.490,82) par le souscripteur ci-dessus, tel qu'approuvé dans les Résolutions 1.

Les nouvelles actions émises suivant les Résolutions 1 ont été émises à la date de réception des paiements de l'Emission d'Actions 1 du souscripteur, reçus par la Société pas plus de trente (30) jour avant la date du présent acte.

4) En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital social est fixé à quarante-huit mille huit cent treize euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 48.813,47) représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(a) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;



(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) six cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux (649.082) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

II. en application des résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil tenue le 7 mars 2014 (les Résolutions 2), dont une copie, signée ne varietur par la personne comparaisant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparaisant, représentant le Conseil en vertu des Résolutions 2, a requis du notaire qu'il acte les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 daté du 20 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société dispose d'un capital social souscrit de quarante-huit mille huit cent treize euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 48.813,47), représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(a) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) six cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux (649.082) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3) Les Articles 6.2 et 6.3 des Statuts disposent:

“ **6.2.** Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de cinquante-neuf mille trois cent sept euros et deux centimes d'euro (EUR 59.307,02) qui sera composé au maximum de chacune des actions suivantes:

(i) quatre millions quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-trois (4.434.663) d'Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) vingt-six mille neuf cent soixante-dix-sept (26.977) d'Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (263.793) d'Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(iv) un million deux cent cinq mille deux cent soixante-neuf (1.205.269) d'Actions de Classe D, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

**6.3.** Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus (en ce compris l'émission et/ou l'exercice des Garanties qui peuvent être émises par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.”

4) Le Conseil a décidé inter alia à la réunion du conseil d'administration concerné:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille six cent trente-six euros et trente-et-un centimes d'euro (EUR 4.636,31) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-huit mille huit cent treize euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 48.813,47) représenté par (i) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iii) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iv) six cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux (649.082) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cinquante-trois mille quatre cent quarante-neuf euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (EUR 53.449,78) par la création et l'émission de quatre cent soixante-trois mille six cent trente-et-une (463.631) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, étant ici approuvée et autorisée (l'Emission d'Actions 2);

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dont l'adresse professionnelle se situe à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital social suite à l'Emission d'Actions 2 et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard.

L'Emission d'Actions 2 a été entièrement souscrite comme suit: quatre cent soixante-trois mille six cent trente-et-une (463.631) Actions de Classe D par Tele Columbus New Management Participation GmbH & Co. K.G..

L'Emission d'Actions 2 a été entièrement libérée en numéraire pour un montant total de quatre mille six cent trente-six euros et trente-et-un centimes d'euro (EUR 4.636,31) par le souscripteur ci-dessus, tel qu'approuvé dans les Résolutions 2.

Les nouvelles actions émises suivant les Résolutions 2 ont été émises à la date de réception des paiements de l'Emission d'Actions 2 du souscripteur, reçus par la Société pas plus de trente (30) jour avant la date du présent acte.

5) En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille quatre cent quarante-neuf euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (EUR 53.449,78) représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(a) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.”

#### *Estimation des coûts*

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, connue par le notaire de nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014053382/344.

(140061179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.926.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054345/12.

(140062571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.